



D.2020.08.26.3.4

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 26 Août 2020

3 - ELECTIONS DES MEMBRES DES COMMISSIONS

3.4 – Election des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.)

L'an deux mille vingt, le vingt six août à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique	X		
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
PERRIN Philippe	X		
PORTARRIEU Jean-François	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc		X (M. Suaud)	

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20200827-20200826-3-4D-
DE
Date de télétransmission : 27/08/2020
Date de réception préfecture : 27/08/2020

En application des dispositions de l'article L1413-1 du Code Général des collectivités territoriales, le Comité Syndical a mis en place une commission consultative des services publics locaux.

Cette commission est consultée pour avis sur tout projet de création d'un service public confié à un tiers par convention de délégation de service public ou exploité en régie doté de l'autonomie financière.

Elle examine annuellement les rapports des délégataires de service public ainsi que les bilans d'activités des régies.

Elle peut également formuler toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux.

Cette Commission est présidée de droit par le Président de Tisséo-Collectivités (SMTc) ou son représentant. Elle est composée de sept membres titulaires, élus à la représentation proportionnelle parmi les membres du comité syndical et de sept représentants d'associations.

L'article 1 du règlement intérieur de la C.C.S.P.L. dispose que les membres exercent leur mandat jusqu'au prochain renouvellement de l'assemblée délibérante de Tisséo-Collectivités.

Compte tenu des changements intervenus dans la composition de Tisséo-Collectivités, il convient de désigner à la représentation proportionnelle les nouveaux membres titulaires de cette commission.

Les membres représentant les associations d'usagers des services publics conservent leur mandat.

Il est donc proposé aux membres du Comité Syndical de Tisséo-Collectivités de procéder à l'élection de ses représentants à la commission consultative des services publics locaux.

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, il est décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, une seule liste étant proposée.

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : DESIGNÉ, outre le Président :

- Monsieur Gérard ANDRÉ
- Monsieur François CHOLLET
- Monsieur Jean-François PORTARRIEU
- Madame Dominique SANGAY
- Monsieur Jean-Marc TERRISSE
- Monsieur Yannick MARTIN

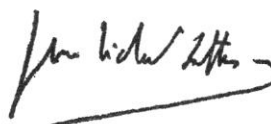
En qualité de représentants de Tisséo-Collectivités au sein de cette commission.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à prendre toutes mesures et à signer tous actes nécessaires à la constitution et au fonctionnement de ladite commission.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an
que dessus,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Michel Lattes', with a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Michel LATTES